

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

*La société Trait d'union Formation, dont le siège est situé 1 avenue des Cottages à Clermont-Fd, est un organisme de formation spécialisé dans les métiers en lien avec la langue des signes française. Elle conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.*

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Trait d'union Formation.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue de Trait d'union Formation et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par Trait d'union Formation pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.

### 1. OBJET / CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Trait d'union Formation pour le compte d'un client. Elles entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Toute commande de formation implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### 2. ORGANISATION / CONDITIONS FINANCIÈRES / RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- a. Tous les éléments d'informations sont présentés dans la plaquette de la formation : objectifs, moyens et méthode pédagogiques, contenu/déroulement du programme, durée, modalités et délais d'accès, modalités d'évaluation, prérequis et tarif applicable.

- b. Annulation/report/empêchement

Effectif et ajournement : Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ou d'une convention de formation ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis ou convention de formation dûment renseignés, datés, tamponnés, signés (et revêtus de la mention « Bon pour accord » pour les devis) et retournés à Trait d'union Formation ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Trait d'union Formation peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Trait d'union Formation se réserve la possibilité d'annuler ou d'ajourner la formation et ce sans indemnités. Cette dernière prévient du risque de report ou d'annulation au minimum 30 jours, date à date, avant le démarrage du stage.

Dans le cas de non-organisation de l'action dans un délai acceptable par le client, celui-ci est libre de tout engagement vis-à-vis de Trait d'union Formation.

Jusqu'à une date précédant de 30 jours ouvrables la date de démarrage de la formation, le client conserve le droit d'annuler ou de reporter son ou ses inscriptions, sans frais.

Pour toute annulation dans un délai compris entre 10 et 30 jours ouvrables avant la date de démarrage de l'action de formation, le client est redevable de 50 % du montant du coût de la formation non suivie.

En cas d'annulation dans un délai inférieur ou égal à 10 jours ouvrables précédant le démarrage du stage, le client est redevable de la totalité du prix de la formation.

#### Trait d'union Formation

1 avenue des Cottages – 63000 CLERMONT-FERRAND

formation@trait-union.coop

SIRET 834 587 891 00013 - RCS de CLERMONT-Fd – APE 8559A

NDA 84630491763 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Trait d'union Formation offre la possibilité, sans surcoût pour le client, de remplacer le stagiaire empêché par un autre stagiaire de même profil et ayant les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord de l'OPCO le cas échéant. Toutefois, le remplacement ne peut avoir lieu en cours de formation.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par Trait d'union Formation. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Trait d'union distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société Trait d'union Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

c. Tarifs

Tous les prix sont indiqués en euro, net de taxe (exonéré de TVA – Art. 261.4.4a du CGI).

d. Facturation et délai de règlement :

De manière générale, Trait d'union Formation procède à la facturation à l'issue de la formation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées ; elles sont alors prévues dans la convention de formation.

- Entreprises : les factures sont payables à 30 jours à compter de leur émission.

- Particuliers : si le stagiaire prend en charge personnellement ses frais de formation, une convention de formation précisant les modalités de facturation est établi entre lui et Trait d'union Formation. Les factures sont payables à 30 jours à compter de leur émission.

Toute somme non payée à échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Trait d'union Formation aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Trait d'union Formation.

### 3. PRISE EN CHARGE PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au plus tôt.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Trait d'union Formation au Client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à Trait d'union Formation au moins 1 jour ouvré avant le début de la formation, Trait d'union Formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

### 4. ATTESTATION DE FORMATION

A la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

### 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, etc.), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Trait d'union Formation. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### Trait d'union Formation

1 avenue des Cottages – 63000 CLERMONT-FERRAND

formation@trait-union.coop

SIRET 834 587 891 00013 - RCS de CLERMONT-Fd – APE 8559A

NDA 84630491763 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

## 6. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Trait d'union Formation, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Trait d'union Formation au client.

Trait d'union Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client, y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par Trait d'union Formation comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Trait d'union Formation à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## 7. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Trait d'union Formation.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Trait d'union Formation – 1 avenue des Cottages – 63000 Clermont-Ferrand.

En particulier, Trait d'union Formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Trait d'union Formation s'engage à effacer, à l'issue de chaque formation, toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## 8. LITIGES

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Trait d'union Formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Clermont-Ferrand.